



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

1
2

Procès-verbal N° 02/24 de la Séance du Conseil communal
Mercredi 20 mars 2024 à 20h00
Complexe communal du Léman

3 Présidence : M. Cyril Golaz
4 Secrétaire : Mme Brigitte Grobet
5 Scrutateur : M. Jérémy Bernasconi
6 Scrutateur suppléant : M. Stéphane Lévy
7 Huissière : Mme Cassy Paratore

8
9

ORDRE DU JOUR

- 10 0. Présentation de l'ARASOL
11 1. Appel
12 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2024
13 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2024
14 4. Communications du Bureau et de la Municipalité
15 5. Election de la secrétaire du Conseil communal
16 6. Nomination d'un membre à la Commission immobilière
17 7. Nomination d'une membre à la Commission de recours en matière d'impôts
18 8. Préavis n°02/2024 : « Demande d'un crédit de CHF 263'000 pour l'étude et le suivi des travaux visant à
19 réaménager les quais de bus de la ligne TL 31 et à remplacer les abribus existants »
20 Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis n°02/2024
21 Discussion et décision
22 9. Préavis n°03/2024 : « Modification du plan fixant la limite des constructions au chemin du Pâqueret »
23 Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis n°03/2024
24 Discussion et décision
25 10. Préavis n°04/2024 : « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 274'000 TTC pour la mise à niveau de
26 l'éclairage public de la RC1, tronçon du giratoire de Forel au carrefour Pré-Fleuri »
27 11. Préavis n°05/2024 : « Réponse au postulat de Mme Nathalie Dubuis et consorts
28 « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux » »
29 12. Préavis n°06/2024 : « Réponse au postulat de Mme Roxane Berner et consorts
30 « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune » »
31 13. Communications des délégués aux conseils intercommunaux
32 14. Propositions individuelles et divers

1 La 24^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 2^e de cette année 2024 est ouverte à 20h00 au Complexe
2 Communal du Léman par **M. Cyril Golaz**, Président pour cette année 2023-2024, qui adresse à toutes et à tous
3 une cordiale bienvenue.

4 **0. Présentation de l'ARASOL**

5 La présentation complète de l'ARASOL, Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois, est
6 disponible sur la page du Conseil communal du site internet de la Commune.

7 **M. le Président** introduit le représentant de l'ARASOL, à savoir **Monsieur Christophe Milardi**, Directeur, et lui
8 passe la parole :

9 **M. Milardi** remercie le Conseil de l'accueillir. Il se présente brièvement et ajoute qu'il connaît bien le système de
10 l'aide social vaudoise, ayant dirigé le centre CSR JUNOVA à Yverdon et ayant plus qu'une vingtaine d'années
11 d'expérience dans le domaine social. Il explique qu'il est là ce soir pour faire connaître un service public et fait
12 remarquer que l'ARASOL a attribué, l'année dernière, CHF 32 mio de prestations, c'est donc une organisation
13 relativement importante. Il a surtout été constaté que depuis quelques années, les personnes arrivent très
14 tardivement auprès de leurs services, une tendance qui s'est beaucoup accentuée avec le COVID. C'est le dernier
15 Conseil Communal d'une tournée où **Monsieur Milardi** présente les activités de l'ARASOL. Pour lui, il s'agit
16 d'essayer d'encourager les membres qui se sentent interpellés, qui ont connaissance de personnes présentant
17 des difficultés, de faire appel à leurs services, quand les problèmes commencent, avant que la situation ne se
18 dégrade. Il y a un certain nombre de prestations importantes. **M. Milardi** donne un exemple chiffré : l'année
19 dernière, ils avaient, seulement pour le mois d'avril, le nombre d'expulsions de logement équivalent au nombre
20 total de l'année précédente. Il se produit, avec l'inflation, une montée du nombre d'expulsions, pour l'instant
21 peu à St-Sulpice, mais il commence aussi à y en avoir. En examinant les cas, on se rend compte que les personnes
22 concernées auraient déjà pu avoir droit à certaines prestations, mais ont essayé de franchir le cap d'eux-mêmes.
23 Cependant, plus la situation dure, plus il y a de risque que cela se dégrade. Le message principal de ce soir est
24 que si les membres du conseil ont connaissance de cette sorte d'appel à l'aide, il y a ce genre de structure qui
25 existe. Son accès est simplifié par une seule « porte d'entrée ». Il ne faut pas hésiter d'en faire usage. Ils ont
26 également remarqué qu'un tiers des personnes qui bénéficient aujourd'hui de prestations, reviennent demander
27 de l'aide, or qu'ils pouvaient déjà en bénéficier depuis plus de 6 mois. L'ARASOL peut garantir des minimum
28 vitaux (pour une personne seule, le minimum vital est de CHF 1'150.00, s'y ajoute un montant du loyer à hauteur
29 de CHF 850.00. Grosso modo, il s'agit de CHF 2'000.--. Pour les personnes dont le revenu se situe en dessous de
30 ce montant, l'ARASOL peut assurer un minimum vital permettant de préserver une certaine dignité.

31 L'ARASOL est une association intercommunale, fondée sur la loi sur les communes. L'association est une
32 personnalité morale de droit public, qui a été fondée le 4 septembre 1997. Elle dispose de 2 applications
33 principales de loi, la loi sur l'action sociale (LASV - garantit le minimum vital pour chacun et qui permet de délivrer
34 la prestation : la décision est prise, le dossier est instruit, la prestation est délivrée). La deuxième application est
35 le règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS, les dossiers sont instruits afin qu'il y ait une prise en
36 charge par une caisse, p.ex. rente AVS, prestations complémentaires, allocations familiales, etc.). L'ARASOL a
37 donc deux rôles : d'une part, elle est une autorité d'application, d'autre part, elle fournit une sorte de « service
38 client » pour accéder aux différentes caisses qui octroient les prestations des assurances sociales.

39 A l'aide de la page 3 de la présentation, **M. Milardi** explique ensuite le paysage politique de l'Action Sociale, que
40 ce soit au niveau cantonal, intercommunal ou communal. L'ARASOL est aujourd'hui entièrement financé par les
41 autorités cantonales, mais ils gardent une gouvernance intercommunale. Le système est chapeauté par le Grand
42 Conseil, le Conseil d'Etat, le Département de la Santé et de l'Action Sociale et la Direction Générale de la Cohésion
43 Sociale, cette dernière étant plus opérationnelle. Aussi, il y a le Conseil intercommunal (pouvoir législatif), le
44 Comité de direction RAS, une sorte de « Municipalité » interrégionale, dont fait partie **M. Matthey**, puis la
45 Direction opérationnelle ARAS, dont **M. Milardi** est le Directeur. Il s'agit donc d'un système un peu particulier
46 avec un financement intégralement cantonal et une gouvernance intercommunale.

1 **M. Milardi** ne veut pas trop s'attarder sur le cadre institutionnel (page 4 de la présentation qui représente une
2 sorte de zoom sur un organigramme).

3 Sur la page 5 de la présentation, on peut voir la répartition géographique des dix ARAS dans le Canton. **M. Milardi**
4 explique que la région de l'Ouest Lausannois est l'avant-dernier sur la carte, en termes de surface, mais est
5 quasiment identique à la région Jura-Nord Vaudois en termes de population. En effet, le financement s'effectue
6 par rapport au nombre d'habitants.

7 **M. Milardi** passe aux chiffres de notre région (page 6 de la présentation), en expliquant qu'il s'agit de seulement
8 7 communes. Prilly n'en fait pas partie. Cette population vient de dépasser 70'000 habitants à la fin de l'année
9 dernière, donc 70'227 (il y avait un peu plus que 60'000 en fin de l'année 2022), avec un budget de
10 fonctionnement de CHF 9 mio.. Sur les 7 communes travaillent 86 collaborateurs. Ces collaborateurs sont répartis
11 dans 20 métiers différents. Le corps de métier principal est celui des Assistants /-es sociaux /-ales qui sont là pour
12 essayer que les gens aient besoin de passer le moins possible dans le système. Sinon, il y a toute une palette de
13 métiers, p.ex. administratifs, les enquêteurs, les réceptionnistes, les spécialistes en assurances sociales et dont
14 la tâche est de répondre au mieux et de sécuriser le système. L'avantage pour le public est que les demandes ne
15 sont plus prises en charge par un individu qui connaît tout le système très complexe, mais d'avantage par un
16 collectif interdisciplinaire. Cette interconnexion entre les métiers donne une plus-value, une force au niveau de
17 l'ARASOL.

18 **M. Milardi** explique le schéma de la participation à la cohésion sociale en 2022 à la page 7 de la présentation et
19 fait remarquer que c'est une réalité que les bénéficiaires de l'aide sociale coûtent le plus à la « facture sociale »
20 dans son ensemble. Le Revenu d'insertion et la participation cantonale se monte à 27%. Les grands postes des
21 budgets sont essentiellement liés aux problématiques de santé, à savoir les personnes en handicap, les
22 personnes nécessitant des prestations complémentaires ou de l'hébergement, l'assurance maladie. **M. Milardi**
23 donne l'exemple suivant pour démontrer les proportions : pour toutes les ARAS du Canton confondues, le budget
24 pour assurer le minimum vital tourne autour de CHF 348 mio. En ce qui concerne les subsides pour l'assurance
25 maladie, ils sont passés à env. CHF 800 mio..

26 La diapositive en page 8 de la présentation montre les différentes missions effectuées. **M. Milardi** explique que
27 la raison la plus fréquente qu'une personne s'adresse à eux est une difficulté de boucler le mois ou des difficultés
28 économiques. La première mission de l'ARASOL est bien souvent de garantir le minimum vital. Il faut savoir que
29 le minimum vital pour deux personnes n'est pas le double du minimum vital pour une personne expliqué plus
30 avant (pour deux personnes, on arrive à CHF 1'700.00, pas à 2'400.00. Idem pour les loyers : on prend en
31 considération un loyer de CHF 850.00 pour une personne, et CHF 1'200.00 pour une famille avec 1 enfant.
32 Comme le marché n'offre pas de logement à ce prix, les personnes sont souvent amenées à puiser dans leur
33 minimum vital. Les chiffres articulés sont peu importants, dont la nécessité de ne pas rester trop longtemps dans
34 cette situation, autant la situation peut se stabiliser autant elle peut mener à la précarité. Il y a deux approches
35 différentes. Pour les personnes auxquelles on octroie le revenu d'insertion avec une garantie du minimum vital,
36 on va soit la fait rebondir dans le marché du travail rapidement, par divers moyens (collaboration étroite avec
37 l'Office régional de placement), soit par une sortie qui va pouvoir remonter la personne sur un droit, notamment
38 concernant la santé, p.ex. pour des personnes qui ne sont pas mobilisables et pour lesquelles il faut stabiliser la
39 situation et peut-être même rétablir le lien social, sortir de leur isolement – car parfois même la famille proche
40 n'est pas au courant de leur situation. C'est un travail de reprise de confiance, le but étant d'éviter une
41 marginalisation et des bombes à retardement pour la société. **M. Milardi** énumère ensuite les autres missions,
42 comme « Transmettre les demandes de prestations aux organismes compétents », « Renseigner et également
43 accompagner la population sur ses droits en assurances sociales », « Aider au rétablissement du lien social » et
44 « Aider à la préservation de la situation économique ».

45 En se référant à la page 9 de la présentation, il revient sur les prestations dont il avait déjà cité quelques-unes
46 auparavant. Il s'agit de l'octroi du revenu d'insertion, de l'appui social en lien avec des problématiques diverses
47 (santé, logement, travail, etc.) et de l'accompagnement par des Assistants sociaux et des Assistantes sociales. Un
48 soutien spécialisé existe sous la forme d'une Unité commune ORP-CSR.

1 On peut surtout retenir qu'il existe la possibilité, pour les jeunes de 18 à 25 ans, d'accéder à une première
2 formation certifiante, une prestation qui a moins d'une dizaine d'années et est très puissante. Chaque année, il
3 y a plus de 150 jeunes dans l'Ouest Lausannois, très souvent en rupture scolaire, qui présentent une succession
4 d'échecs et qui ne savent pas trop que faire de leurs vies. L'équipe « Spécialistes jeunes adultes » leur parle de
5 projet de formation, avant de parler argent, à eux et leurs familles. Une trentaine de jeunes par année peuvent
6 bénéficier de quelques mesures professionnelles. Il ne s'agit là pas d'apprentissage, mais une sorte de mise en
7 condition pour se trouver dans une configuration comme s'ils avaient trouvé leur apprentissage et qui donne
8 droit à des bourses d'études. Cela permet aux jeunes de sortir assez rapidement de l'aide social. Ensuite **M.**
9 **Milardi** énumère les prestations dans la catégorie « Analyse et soutien, à savoir Orientation, Accessibilité droit
10 en assurances sociales, Aide à l'insertion, Logement, Conseils juridiques (gratuits, permanence les mercredi
11 après-midi) et Formation. Pour terminer le volet des prestations, il mentionne les différents Services support,
12 comme les RH, les Finances, la Qualité et la Communication.

13 La page 10 de la présentation montre le flyer de la Porte d'Orientation Sociale qu'est l'ARASOL, flyers que l'on
14 trouve également dans la salle. Il s'agit de la porte d'entrée commune pour toutes les prestations. Il y a un
15 guichet, on peut simplement venir et ressortir, poser des questions ou avoir des entretiens plus personnalisés.
16 L'accès est garanti tous les jours, avec un horaire spécial durant les vacances scolaires. Cette structure, mise sur
17 pied le 1^{er} décembre 2022, présente une évolution de 70 passages par jour avec l'ancienne structure à 90
18 passages en 2023. C'est un grand succès. Deux tiers des personnes n'ont pas droit aux prestations, elles sont
19 juste orientées et renseignées.

20 **M. Milardi** informe avec la diapositive 11 au sujet du nouveau projet « CLIC Ensemble » partagé avec l'association
21 Prilly / Gros-de-Vaud et mis sur pied en février pour un accompagnement des personnes ayant des difficultés
22 dans l'utilisation des outils numériques. C'est un grand succès et il y a plus d'une trentaine de bénévoles formés
23 qui interviennent sur des lieux neutres. Les personnes intéressées sont majoritairement des Seniors, mais le
24 service est ouvert à toute la population.

25 La présentation de l'ARASOL est terminée. **M. Milardi** remercie le Conseil pour son attention et est applaudi par
26 l'assemblée.

27 **M. le Président** remercie **M. Milardi** pour cette présentation, ouvre la discussion et donne la parole aux membres
28 du Conseil communal pour poser des questions à **M. Milardi**.

29 **M. Hirsch** a deux questions. La première concerne la portée de l'Association. Il aimerait savoir, pourquoi Prilly
30 ne fait pas partie de l'Association.

31 **M. Milardi** sait qu'il y a eu beaucoup de tractations à ce sujet. Il a entendu qu'il était question d'un
32 rapprochement de Prilly avec la région de Gros-de-Vaud, car cette région-là n'avait pas de poids pour une
33 association et pense que **Mme Merminod** pourra peut-être donner plus de détails.

34 **Mme Merminod** explique qu'en plus, à son souvenir, la population de la région Prilly aurait été trop grande pour
35 être intégrée dans l'Association. Prilly aurait essayé, après une première série de débats, de revenir dans
36 l'Association et par la suite, il y a encore eu beaucoup de discussions à ce sujet.

37 La deuxième question de **M. Hirsch** concerne l'approche de réinsertion de l'ARASOL. Il aimerait connaître les
38 taux de réussite de cette mesure.

39 **M. Milardi** explique que 55% des gens sortent du dispositif en moins d'une année pendant qu'une autre moitié
40 rentre, ce qui est assez impressionnant et peut changer l'image que l'on peut se faire de la population bénéficiant
41 de l'aide sociale avec un revenu d'insertion.

1 **Mme Probst** remercie **M. Milardi** pour sa présentation durant laquelle il a parlé du CSP et la synergie avec
2 l'ARASOL. Elle demande s'il y a d'autres collaborations dans différents domaines, comme l'informatique citée
3 plus haut, et s'il y a des synergies avec l'EVAM.

4 **M. Milardi** répond qu'ils accueillent dans leurs locaux jusqu'à 10 partenaires associatifs par semaine. Il explique
5 que l'ARASOL met à disposition des locaux afin que les associations partenaires puissent organiser leurs
6 permanences à certaines fréquences. Avec le Centre social protestant, ils ont un accord spécial, le CMS tient une
7 permanence, ils accueillent également La Base qui accompagne les parents dont l'enfant est placé, l'Association
8 des Familles de Vernand, Caritas. Pour toute association, institution ou tout représentant de commune intéressé,
9 les portes sont ouvertes. Selon l'ARASOL, plus on travaille ensemble, plus on se connaît les uns les autres, plus
10 on aura une prise en charge efficiente.

11 Il n'y a que peu de synergies avec l'EVAM. La situation est particulière, dû au fait qu'il y ait deux barèmes
12 différents pour les personnes avec un revenu d'insertion (barème cantonal, minimum vital) et les requérants
13 d'asile. Malheureusement, aujourd'hui l'EVAM a besoin de places dans leur parc immobilier assez important. Ils
14 doivent procéder à passablement d'expulsions des personnes qui n'ont plus le statut de requérants afin de
15 récupérer les appartements. L'ARASOL est mise à contribution pour ces cas-là.

16 Il n'y a pas d'autre intervention ou de question. **M. le Président** remercie **M. Milardi** pour ce moment d'échange
17 et clôt la discussion.

18 **1. Appel**

19 **M. le Président** constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 6 mars, conformément
20 à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹. Il passe la parole à **Mme Grobet**, notre future secrétaire, pour
21 l'appel.

22 *Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure*
23 *fixée pour l'appel.*

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 15 Mmes Berner, Gander, Pojer, Reichenthal

MM. Affolter, Allemann, Delessert, Gyax, Hostettler, Jatton, Richards
Salina, Tonascia, Wirth, Yazyev

Absents : 2 MM. Lasseb, Mouvet

Présents : 42

24 M. le Président ajoute qu'il y a une personne qui n'a pas été appelée qui se trouve dans l'espace réservé aux
25 membres du Conseil. Il s'assure qu'il ne fasse pas partie du Conseil et attire son attention au fait qu'il devra
26 prendre place au fond de la salle, zone réservée au public.

¹ Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

1 L'effectif du Conseil est de 59. Le nombre de membres présents se monte à 42. La majorité absolue est fixée à
2 22. Le cinquième des membres se monte à 9. Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)². Il est atteint, de sorte
3 que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la Municipalité sont présents. **M. le Président**
4 déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

5 **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2024**

6 **M. le Président** annonce qu'il y a formellement 14 points à l'ordre du jour. En vue de l'absence pour raison de
7 santé d'une des conseillères, il informe qu'il va falloir supprimer le point 7, « Nomination d'un membre à la
8 commission de recours en matière d'impôts », de l'ordre du jour. Il ajoute que le deuxième conseiller prévu à
9 être nommé en tant que membre à la commission immobilière étant également absent ce soir, il faudra
10 également supprimer le point 6 « Nomination d'un membre à la commission immobilière ». Le bureau propose
11 donc d'amender l'ordre du jour de la manière suivante : supprimer les points 6 et 7 actuels et renommer le point
12 8 en point 6, puis décaler la numérotation en fonction. En cas d'acceptation de cet amendement, il y aura 12
13 points à l'ordre du jour et ces points seront repoussés à la prochaine séance du conseil.

14 Il demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'interventions, ce point est
15 par la suite voté. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Ordre du jour	41	0	0

16 *L'ordre du jour est ainsi accepté (tel qu'amendé).*

17 **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2024**

18 **M. le Président** informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et /
19 ou par courrier postal. En vertu de l'art. 58 CC, il demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou
20 partielle (art. 58 RCC). Comme ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une demande de
21 rectification à formuler sur le procès-verbal. La discussion est ouverte.

22 **Monsieur Matthey** aimerait modifier les lignes 2 et 3 de la page 18 : « Les problèmes de wifi seront réglés cette
23 année (il y a quelque chose de prévu dans ce sens au budget) ». Il fait remarquer qu'il n'a pas pu dire cela, car il
24 n'y avait pas de prévision de wifi au budget. Il convient également d'ajouter : « Il est cependant prévu de changer
25 tous les spots du plafond (comme prévu au budget 2024). »

26 Il n'y a pas d'autres interventions. Le procès-verbal est ensuite voté :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Adoption du Procès-Verbal de la séance du 21.02.2024	36	0	5

27 **Le PV n° 01/2024 du 21.02.2024 est accepté à la majorité, avec les notifications qui seront protocolées.**

28 Des remerciements sont adressés à la secrétaire ad interim, **Mme Fournier**, présente ici ce soir, pour la
29 rédaction de ce procès-verbal.

² Art. 53 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 **4. Communications du Bureau et de la Municipalité**

2 Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à transmettre. **M. le Président** commence. La parole
3 sera ensuite donnée à la Municipalité.

4 **Pour Le Bureau :**

5 **M. le Président :** « Depuis notre dernière séance, voici les quelques événements qui se sont déroulés ainsi que
6 ceux à venir :

- 7 - « Les dernières votations fédérales se sont déroulées le dimanche 3 mars dernier. Celles-ci ont eu un
8 fort taux de participation qui était de 68.09 % ! Notre Commune n'a pas différé du résultat final. Le
9 premier objet a été accepté par 65.88 % et le deuxième objet a quant à lui été refusé par 79.35 % des
10 votants. »
- 11 - « L'exposition des artistes Serpelious organisées par la Société de Développement est actuellement
12 ouverte au public depuis le 14 mars dernier et ceci jusqu'au 23 mars prochain. Je vous invite fortement
13 à découvrir les talents des artistes de notre Commune d'ici ce samedi. »
- 14 - « Les sociétés de tir de St-Sulpice organisent deux journées porte-ouvertes les 13 et 20 avril prochain.
15 Le 13 avril, la journée se déroulera à la salle des sociétés se trouvant sous notre salle ainsi qu'au stand
16 de tir au pistolet situé sous l'auberge. Le 20 avril, le stand de tir 300 m de Colombier-sur-Morges sera
17 ouvert à tous et le stand de tir au pistolet de St-Sulpice sera ouvert l'après-midi. Diverses
18 démonstrations et expositions seront prévues ces deux journées. Vous aurez la possibilité de disposer
19 d'initiations gratuites au tir lors de ces deux journées avec les normes de sécurité d'usage. »

20 Nous avons maintenant 3 points à vous transmettre et 1 courrier à vous lire :

- 21 - « Les dates des prochains Conseils pour ce printemps seront le 17 avril, le 15 mai et le 12 juin »
- 22 - « Comme annoncé lors de notre séance du mois de février, notre future secrétaire est présente à ma
23 droite - je la prie de se lever - ce soir pour sa future élection au point 5. Je vous la présente brièvement :
24 « Mme Brigitte Grobet est née à Munich en Allemagne. Elle vit en Suisse depuis 1984 et s'est mariée avec
25 un Rollois en 1987. Ceux-ci ont un fils de 21 ans et habitent la commune de Gilly, sur La Côte. Mme Grobet
26 est assistante de direction avec une expérience de plus de 14 ans dans ce métier. Elle a été active dans
27 des secteurs variés, essentiellement dans le domaine de l'assurance et plus récemment dans le
28 département vente d'un grand commerce de matériaux de construction. En complément, celle-ci détient
29 un certificat d'assistante en gestion du personnel mis en pratique pendant six années dans le secteur des
30 ressources humaines. Nous sommes convaincus, en vue de son riche parcours, qu'elle saura gérer cette
31 nouvelle tâche avec brio. »
- 32 - « Comme déjà indiqué lors de notre dernier Conseil, le Bureau dispose toujours de tickets de parking de
33 l'Université de Lausanne à distribuer. Les personnes intéressées sont priées de venir s'adresser à moi
34 pour en récupérer. Nous avons décidé de ne plus fixer de limite de tickets par conseiller. »
- 35 - « Pour terminer, je vous lis le courrier daté du 26 février dernier de Monsieur Pierre Alain Schmied,
36 citoyen de notre commune : »

37 « Monsieur le Président,

38 Dans l' « Information au Conseil Communal : bilan de mi-législature » inscrite à l'ordre du jour de la
39 séance du 22 février du Conseil Communal, figure en page 10 : - Etablissement d'une convention entre la
40 Commune et les voisins du parc du Pélican.

1 Je redoute que cette information fasse croire que le problème de voisinage est résoluTrès peu de
2 conseillers communaux connaissent les nuisances sonores nocturnes dénoncées depuis plus de 15 ans et
3 qui provoquent à répétition le réveil des riverains, parfois même plusieurs fois par nuit. Il n'est pas
4 admissible d'avoir un voisin aussi peu respectueux, qu'il s'agisse d'une propriété communale ou d'un
5 privé. Signée le 4 juillet 2022 après deux séances de conciliation au tribunal, la convention est un
6 compromis mais n'est toujours pas appliquée par la Municipalité, notamment en ce qui concerne le libellé
7 des panneaux.

8 Dans la lettre du **9 décembre 2022**, la Municipalité écrit aux riverains : « Les panneaux de signalisation
9 du parc ont fait l'objet d'un contrôle par la Police de l'Ouest lausannois, laquelle a confirmé leur
10 conformité ».

11 A l'évidence, la Municipalité n'a pas transmis le texte de la convention pour attester de cette conformité
12 car ces panneaux ne sont toujours pas conformes à la convention.

13 Dans un courrier du **29 novembre 2023**, M. Dubuis, Syndic, admet désormais que la convention n'a pas
14 intégralement respectée en écrivant : « la Municipalité respectera entièrement la convention dès que les
15 panneaux seront posés. Pour cela, elle attend la validation du budget 2024 ».

16 A l'heure de rédiger ces lignes, 18 mois après sa signature, l'entier de la convention n'est toujours pas
17 appliqué.

18 Enfin, dans un courriel du **26 janvier 2024**, M. le Syndic écrit : « La Municipalité considère avoir fait ce
19 qu'elle a pu. Le reste est tâche de police ».

20 Est-il acceptable que la Municipalité baisse les bras, se contente de mesures sans en évaluer l'efficacité
21 et charge la police de résoudre seule le problème des nuisances sur le domaine privé de la commune ?

22 Les riverains demandent que le règlement de Police et la convention soient respectés et que la Commune
23 s'en donne les moyens, sans se contenter de déclarer avoir fait ce qu'elle a pu... pour que le parc du
24 Pélican soit dans la ligne de la devise de la Commune : « calme et verdure » et non un lieu de nuisances
25 pour tout le quartier.

26 En vous remerciant par avance de donner lecture de la présente lettre lors de votre prochaine séance, je
27 vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

28

29 P.A. Schmied

30

31 Copie : Municipalité de St-Sulpice

32 Riverains du parc du Pélican

33 Mme B. Roussianos

34 Mr E. et Mme C. Söderström

35 Mr M. Decoppet

36 Mr P. Girardet

37 Mr G. Wachsmuth »

38

39 M. le Président : « Je laisserai la Municipalité réagir, si elle l'estime nécessaire. »

40 M. le Président passe ensuite la parole à la Municipalité pour ses communications.

1 **Pour la Municipalité :**

2 **M. Piller (Vice-Syndic)** réagit à la lettre de M. Pierre Alain Schmied :

3 Il explique que les conciliations ont été faites, que les panneaux actuels ont été contrôlés par la police et se sont
4 avérés conformes. **M. Schmied** n'était pas d'accord avec la réponse de la Municipalité, car dans la convention il
5 est stipulé que la liste des interdictions y figure. **M. Schmied** a été informé que nous n'avions pas l'argent au
6 budget 2023 pour changer les panneaux, soit environ CHF 12'000.- . Nous attendons la validation du budget
7 2024 pour faire le nécessaire. Au mois de janvier, la signalétique a été commandée et devrait être posée, si tout
8 va bien, avant la fin du mois de mars. Ainsi les conditions seront remplies par la Municipalité.

9 Il explique que c'est le seul trajet direct pour les jeunes depuis de l'université pour venir se prélasser et, que
10 beaucoup d'argent a déjà été dépensé comme pour l'arrosage automatique qui se déclenche vers 22h10, qu'il y
11 a des agents Protectas faisant plusieurs passages, toute l'année ; ils sont présents à 22h00 et, en été, ils passent
12 jusqu'à 2h00 du matin en 3 passages. La Police fait également régulièrement des passages, surtout en été, mais
13 il n'y a pas eu beaucoup de dénonciations, c'est plutôt une mesure préventive. **M. Piller**, pour sa part, est
14 convaincu que les personnes concernées ne liront pas les directives sur les panneaux.

15 La deuxième communication de **M. Piller** porte sur le changement nom du service technique.

16 *« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les conseillers.*

17 *Je vous informe que le Service Technique ou plus simplement le Stech change de nom.*

18 *En effet, l'introduction d'un service des bâtiments ainsi que des entités Travaux et Développement durable a créé*
19 *une certaine confusion à l'externe. Par ailleurs, le terme « technique » est un terme générique qui convenait*
20 *lorsque seuls les services suivants existaient : le Service du Greffe, le Service des finances et le Service de Voirie.*
21 *Or, aujourd'hui, la commune dispose d'un service des bâtiments ainsi que des entités Travaux et Développement*
22 *durable, qui sont également considérées comme des services techniques. Dès lors, proposition a été faite à la*
23 *Municipalité de changer le nom du service technique, qui, compte tenu de ses activités, est renommé dès*
24 *maintenant*

25 *"Service de l'aménagement du territoire".*

26 *Ce service regroupe sous ce nom les activités suivantes :*

27 *Activités Foncières, Urbanisme et Police des constructions.*

28 *La Municipalité croit fermement que ce changement de nom permettra une meilleure compréhension des*
29 *activités liées à l'aménagement du territoire.*

30 *Je vous remercie. »*

31 **M. le Président** passe la parole à **M. le Syndic**.

1 **M. le Syndic** : « J'aurai 3 communications à vous transmettre ce soir.

2 *La première communication concerne la Démarche participative sur le Plan d'affectation du Laviau.*

3 *Comme vous le savez, nous avons lancé une démarche participative sur le Plan d'affectation du Laviau. Nous*
4 *avons envoyé il y a quelques jours un flyer à tous les Serpelious pour leur annoncer l'organisation d'un atelier*
5 *ouvert à 30 personnes le 23 avril prochain et pour leur proposer de s'y inscrire. Cet atelier comprendra trois*
6 *groupes, qui se pencheront chacun sur une partie du périmètre : la zone agricole protégée à l'ouest, la zone de*
7 *sport terrestre au nord-est et la zone de loisirs nautiques au sud-est. Nous avons d'ores et déjà reçu plus de*
8 *candidatures qu'il n'y aura de places. Nous devons par conséquent pratiquer une sélection sur la base du profil*
9 *des candidats et procéder ensuite à un tirage au sort pour départager les personnes inscrites dans les catégories*
10 *surreprésentées.*

11 *La deuxième communication concerne la démarche participative sur la zone de rencontre.*

12 *Nous sommes en train de préparer une autre démarche participative qui sera consacrée, elle, à notre projet de*
13 *zone de rencontre au centre de la Commune. Cette deuxième démarche aura lieu un mois après la première, à*
14 *savoir le 23 mai. Elle sera un peu différente puisqu'elle comptera une balade le long de la rue du Centre et dans*
15 *ses alentours. Des flyers d'inscription parviendront aux Serpelious à la mi-avril.*

16 *La troisième communication concerne Charles Aznavour*

17 *Une famille d'Arméniens installés à Saint-Sulpice nous a écrit pour nous proposer d'offrir à la Commune une statue*
18 *du chanteur franco-arménien Charles Aznavour. Elle est soutenue dans sa démarche par la Fondation Aznavour,*
19 *qui a entrepris d'offrir une statue de ce genre à toutes les communes où l'artiste a vécu. Or, Charles Aznavour a*
20 *résidé à Saint-Sulpice à la fin de sa vie, entre 2012 et 2018. La Municipalité est intéressée par ce projet. Notre*
21 *première démarche a été d'estimer sa faisabilité. Nous sommes d'abord entrés en contact avec les donateurs, la*
22 *fondation Aznavour et la famille de Charles Aznavour. Nous nous sommes ensuite renseignés sur les conditions*
23 *légales de l'installation d'une telle statue. Tous les voyants sont pour l'instant au vert. Nous souhaitons*
24 *maintenant communiquer sur le sujet pour estimer le sentiment des Serpelious. Nous rappelons que Charles*
25 *Aznavour est le chanteur francophone le plus connu au monde. Installer une statue de lui dans l'un de nos parcs*
26 *permettrait à la fois d'offrir à la Commune un nouveau point d'intérêt et de rendre hommage à la culture*
27 *populaire de qualité.*

28 **M. le Président** passe la parole à **Mme Merminod**.

29 **Mme Merminod** : « J'ai une communication à vous transmettre ce soir.

30 *Elle concerne l'installation de panneaux solaires.*

31 *Lors de la dernière séance, un conseiller communal avait relevé qu'il avait reçu deux offres moins chères que*
32 *l'offre la plus basse de group-it. Je tiens à vous préciser que l'objectif de group-it ne visait pas le prix le plus bas.*
33 *Group-it proposait plus que cela :*

- 34
 - *une pré-évaluation du potentiel de chaque bâtiment ;*

35 - *une visite du bâtiment spécifique à la pose de panneaux solaires ;*

36 - *une première sélection d'entreprises labellisée « pro du solaire », ayant 3 ans d'activité au moins,*

37 *pouvant donner 3 références, et un contrôle de la santé financière de leur entreprise et la preuve d'une*

38 *assurance RC.*

39 *Parmi ces 3 offres, group-it en sélectionnait deux en tenant compte des mêmes critères : rapport qualité/prix,*
40 *proximité du soumissionnaire, conformité de l'offre au rapport de visite, En cas de litige, group-it garantissait un*
41 *soutien.*

1 *Alors oui, ce ne sont pas forcément les offres les moins chères qui sont soumises, on peut effectivement en*
2 *trouver des moins chères sur le marché, mais group-it offrait d'autres avantages. Et même si des propriétaires*
3 *ont choisi de chercher eux-mêmes d'autres offres, ils avaient une base de comparaison intéressante. »*

4 **M. le Président** passe la parole à **Mme Willi**.

5 **Mme Willi** remercie M. le Président et les conseillers / conseillères. Elle a deux communications à transmettre :

6 *« Ma première communication concerne la parcelle 187, située à proximité de la voirie, louée à l'entreprise*
7 *Bourgoz SA depuis quelques années déjà. Au printemps 2023, le service de voirie a constaté l'entreposage*
8 *illicite, par cette entreprise, de déchets végétaux sur la parcelle. Une séance a eu lieu sur place le 24 avril 2023*
9 *afin de rappeler les devoirs au locataire. Durant l'automne, une sommation de remise en état a été envoyée et*
10 *les déchets végétaux évacués. Dans le même temps, une résiliation du bail leur a été signifiée. Cependant et*
11 *malgré une surveillance, des déchets végétaux ont à nouveau été accumulés durant les mois suivants et ce*
12 *jusqu'à la mise en faillite de cette entreprise. Ayant récupéré la jouissance de cette parcelle, et au vu de la*
13 *quantité de déchets accumulés tels que végétaux, bois, matériaux d'excavation, éternit ou encore béton, une*
14 *entreprise a été mandatée pour les évacuer. La facture finale de cette évacuation se monte à 41'413.40 et a été*
15 *jointe à la masse en faillite dans l'espoir d'en récupérer une partie au moins.*

16 *Ma seconde communication concerne le projet de revitalisation des rives de Dorigny. Afin de rassurer les*
17 *conseillers qui s'étaient exprimés lors de la dernière séance du conseil communal et qui exprimaient des doutes*
18 *quant à l'attribution des subventions cantonales, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons reçu, en date*
19 *du 13 mars, l'accord à l'octroi des subventions demandées, accompagné d'une convention signée par les deux*
20 *parties, dans le cadre de ce projet. Concernant les modalités de paiement, 80% de la subvention sera versée dès*
21 *réception de la convention signée par St-Sulpice, ce qui a été fait en ce début de semaine, le solde après la fin*
22 *des travaux.*

23 *Je vous remercie pour votre attention. »*

24 **M. le Président** passe la parole à **M. Matthey**.

25 **M. Matthey** : *« J'ai 4 communications à vous transmettre ce soir.*

26 *La première communication concerne les travaux de toiture au Centre 60.*

27 *Vous avez certainement constaté que la façade du bâtiment au Centre 60, appelé aussi Maison des Crêtes (pour*
28 *les anciens), était en travaux pendant deux semaines.*

29 *Il s'agit plus exactement de l'avant-toit de la grande lucarne côté Morges (parking) qui était concerné. En*
30 *regardant par les fenêtres du 2ème étage, on voyait clairement que les angles de cette lucarne étaient dégradés.*
31 *Le bois était rongé et la peinture bien mal en point. De plus, de l'eau de pluie tombait sur le trottoir et plusieurs*
32 *personnes nous l'avaient signalé.*

33 *Les travaux de rénovation étaient planifiés pour 2023 mais, au vu des problèmes budgétaires, nous avons décidé*
34 *de les reporter d'une année. Pour 2024, CHF 10'000.- ont été porté au budget pour :*

- 35 • *faire venir une nacelle*
- 36 • *analyser les dégâts en détail*
- 37 • *réparer le bois le mieux possible, et*
- 38 • *repeindre la zone des dégâts*

1 Ceci a donc été fait le 4 mars, jour où vous avez peut-être vu le camion-nacelle. Et c'est là que ça se complique.
2 En effet, le contrôle de la toiture a révélé une fort mauvaise surprise. Selon le constat du spécialiste, le travail de
3 ferblanterie effectué lors de la rénovation du bâtiment en 2015 n'était clairement pas adéquat et l'eau de pluie
4 ne pouvait faire autrement que de s'infiltrer sous les tuiles, à la jonction de deux pans de toiture. Cela a amené à
5 une dégradation progressive de la sous-couverture puis évidemment de l'isolation. Elle était complètement
6 gorgée d'eau et il a fallu la refaire sur une surface conséquente.

7 Autre surprise encore plus gênante : une des grandes poutres situées à l'emplacement de ces infiltrations était
8 tellement imbibée d'eau qu'elle ressemblait à une éponge. Il y avait donc urgence à la remplacer avant qu'un
9 morceau de cette lucarne ne se détache, d'où la présence des échafaudages.

10 Les factures définitives ne sont pas encore rentrées mais selon les devis on peut s'attendre à un total d'environ
11 18'000.-, soit un dépassement de près de 8'000.- par rapport au budget

12 La deuxième communication concerne l'utilisation des salles communales.

13 La Municipalité a adopté le 15 janvier 2024 une réglementation dont le titre est : "Directive précisant l'utilisation
14 des salles communales". Cette directive n'existait pas jusqu'à maintenant mais, en cherchant bien, on pouvait
15 trouver des "conditions d'utilisation" qui variaient en fonction de chaque salle.

16 Pour les tarifs ou les conditions de gratuité, c'était encore plus flou et ne permettait souvent pas au personnel de
17 la Réception de se déterminer sans faire appel à la Municipalité. Ceci est de l'histoire ancienne car, après de
18 nombreuses heures à se pencher sur ces conditions de location, nous avons pu nous mettre d'accord sur un
19 tableau en annexe intitulé "Conditions et indemnités de location des salles communales". Tout y est détaillé. Bien
20 sûr, les formulaires de réservation ont tous été refaits à la suite de ces modifications et le tout est entré en vigueur
21 le 1er mars.

22 Il serait beaucoup trop long de tout expliquer ici, donc si vous voulez voir en détail la directive, les conditions et
23 tarifs de location ainsi que les formulaires de réservation, vous trouverez tout ceci sur le site internet de la
24 commune sous l'onglet « Vivre à St-Sulpice », et tout en bas de la page « Salles et refuges ».

25 La troisième communication concerne les Toilettes publiques fermées la nuit.

26 Le service de voirie nous signale régulièrement des déprédations sérieuses dans la commune. Celles-ci sont
27 particulièrement graves dans les toilettes publiques du débarcadère et du 14 Avril au Chemin du Crêt. Elles sont
28 régulièrement squattées la nuit par des personnes mal intentionnées qui y boivent de l'alcool, pique-niquent,
29 fument des joints et cassent le matériel. Je vous laisse imaginer ce que la voirie découvre au matin. Quoique
30 parfois l'imagination ne suffit pas. On a par exemple trouvé par terre un lavabo cassé qui avait été arraché du
31 mur.

32 A contre-cœur, nous avons décidé de faire poser des serrures automatiques afin de fermer ces WC pendant la
33 nuit. On est en attente d'un devis mais malheureusement aucun budget n'avait été prévu pour cela. On équipera
34 dans un premier temps les WC du débarcadère, dont les portes sont métalliques, puis du 14 Avril si la somme est
35 raisonnable. Cependant ces portes sont en bois et il faudra peut-être les renforcer.

36 On se penchera plus tard sur le cas des WC aux Pierrettes.

- 1 *La quatrième communication concerne les Forages pour la PAC géothermique au Centre 52.*
- 2 *Pour votre information, le remplacement du chauffage au Centre 52 va commencer. La vieille chaudière en fin de*
3 *vie a heureusement fonctionné en manuel pendant tout l'hiver, moyennant quelques interventions, et nous*
4 *n'avons pas eu besoin d'installer une solution de secours.*
- 5 *Les trois forages nécessaires pour la PAC géothermique (préavis 07/23) vont commencer ce vendredi et jusqu'au*
6 *jeudi suivant. Cela implique la condamnation provisoire du petit parking zone bleue derrière le 52 pendant une*
7 *semaine. Les locataires ont reçu des cartes de stationnement pour pouvoir aller se parquer ailleurs.*
- 8 *Les travaux de fouille puis de pose de la PAC se poursuivront juste après Pâques et tout devrait être terminé le 22*
9 *avril selon le planning. »*
- 10 **M. le Président** remercie M. Matthey et passe au prochain point.

11 **5. Election de la secrétaire du Conseil communal**

- 12 **M. le Président** : « *En application de l'art. 12 du règlement de notre Conseil communal, nous devons élire notre*
13 *secrétaire du Conseil. A la suite de la présentation de Madame Brigitte Grobet que vous avez écoutée au point 4*
14 *de notre ordre du jour, avez-vous des demandes ou des questions auprès de celle-ci ?*
- 15 *J'ouvre la discussion.*
- 16 *Je ferme la discussion.*
- 17 *Je propose donc de nommer Madame Grobet au poste de secrétaire du Conseil communal. »*
- 18 Le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir. Conformément à l'article 12 alinéa 2 de notre
19 règlement, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en sera faite dans le procès-verbal. Personne ne
20 s'oppose à ce mode de procéder.
- 21 **M. le Président** précise que **Mme Grobet** est élue tacitement secrétaire du Conseil Communal de St-Sulpice et
22 qu'il se réjouit de collaborer avec elle au sein du bureau. Il la félicite pour son élection.
- 23 Il tient à remercier **Mme Fournier**, secrétaire ad intérim, présente au Conseil de ce soir, pour le temps et la
24 gestion pas toujours évidente de ses deux casquettes depuis le mois de septembre dernier et lui adresse un grand
25 merci pour son engagement.

1 **M. le Président** remercie **M. le Syndic** et demande si la commission a quelque chose à rajouter concernant ce
2 préavis ce qui n'est pas le cas.

3 **M. le Président** ouvre la discussion à ce sujet.

4 **Monsieur Chappuis** : « Comme moi, vous avez certainement été étonnés à la lecture du rapport de la commission
5 qui a accepté ce préavis seulement à 3 voix contre 2 abstentions ; on aurait apprécié de connaître les raisons qui
6 ont conduit à la conclusion de ce rapport. Toutefois, en lisant le 4^e paragraphe de la page 3, on suppose que c'est
7 probablement le volet financier de ce préavis qui pose un problème. Effectivement, si personne ne conteste les
8 obligations légales qui dictent ces travaux, notamment l'application de la LHand, leur financement soulève de
9 nombreuses questions. En effet, à l'heure où la commune connaît une situation financière préoccupante, où la
10 facture liée aux transports publics augmente de manière exponentielle d'année en année, où toute hausse de la
11 fiscalité est refusé par le peuple et où encore la perspective de rentrée financière nouvelles s'est envolée avec
12 l'échec du projet de DDP des terrains des Pâquerets, un tel projet devrait être accompagné d'une source de revenu
13 complémentaire destinée à contrebalancer son impact financier. On ne peut, hélas, que constater que ce n'est
14 pas le cas. Pourtant, il existe bel et bien une source de revenu complémentaire qui aurait pu prendre place dans
15 le cadre de ce projet, source de revenu appréciable dont ni le préavis municipal ni le rapport de commission n'en
16 fait état. Cette source de revenu inexplorée jusqu'ici, c'est tout simplement un affichage publicitaire. En effet, en
17 équipant chacun de ces abribus d'un espace publicitaire intérieur, on s'assure ainsi d'un revenu pérenne qui nous
18 permettra de minimiser significativement l'impact financier de ces travaux. D'autres communes l'ont déjà
19 expérimenté, comme la commune de Veytaux. Certes, j'entends déjà des voix discordantes se lever pour dénoncer
20 avec véhémence une pollution visuelle de l'espace public ou son exploitation mercantile. Que l'on ne confonde
21 pas mes propos : il ne s'agit pas de transformer l'espace public en totem publicitaire de tout genre. Il s'agit
22 uniquement d'exploiter l'espace intérieur des arrêts de bus, donc cela n'impactera ni le voisinage immédiat ni
23 l'image du village, mais permettra par contre de minimiser l'impact financier de ce projet. La situation financière
24 de la commune est telle qu'elle ne nous permet plus aujourd'hui de nous comporter tels des enfants gâtés qui
25 disent « non » à toute alternative financière. Mais elle nous met face à nos obligations de trouver rapidement et
26 facilement des nouvelles sources de revenu sans avoir à puiser encore dans le portemonnaie du contribuable ou
27 à gonfler les déficits. Ainsi, chers collègues, nous nous trouvons face à un préavis, certes indispensable au but
28 poursuivi, mais malheureusement bancal par rapport à son financement. Dès lors il est indispensable que ce
29 préavis retourne en Municipalité afin qu'il en revienne assorti d'un schéma de financement qui tienne compte de
30 l'aménagement d'espaces publicitaires à l'intérieur de ces abribus. C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, Chers
31 collègues, je vous demande de refuser ce préavis afin que la Municipalité revienne vers vous avec un préavis qui
32 tienne compte de ce financement alternatif. Merci de votre attention. »

33 **M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic** :

34 **M. Dubuis** remercie **M. Chappuis** pour son intervention et ajoute : « Nous n'avons pas exploré la piste de
35 l'affichage publicitaire pour la bonne raison qu'actuellement il est un peu tôt pour le faire étant au stade des
36 crédits d'études et c'est au moment des crédits de construction que l'on estimera mieux le coût, ce qui permettra
37 de développer plusieurs alternatives pour le financement. A ce sujet, j'aimerais vous rappeler que la situation date
38 d'un temps où on n'avait pas encore appris que la péréquation nous réserverait des charges sensiblement
39 inférieures à ce que l'on a connu ces dernières années. La Municipalité compte donc aussi là-dessus pour pouvoir
40 assumer les amortissements.

1 *On n'est plus à l'âge d'or de la commune où la commune avait tellement d'argent dans ses caisses qu'elle pouvait*
2 *payer cash toutes ses dépenses. Aujourd'hui, on est entré dans une nouvelle ère où on va, pour pratiquement tous*
3 *les investissements, devoir recourir à l'emprunt. Des emprunts qui sont suivis de longues périodes*
4 *d'amortissement. Nous espérons que la baisse des charges péréquatives nous permettra de retrouver une marge*
5 *d'autofinancement qui, à son tour, nous permettra de supporter les amortissements à venir. Donc, je ne suis de*
6 *loin pas aussi « catastrophiste » que vous, M. Chappuis. Je pense que les dépenses pourront être très bien*
7 *assumées, et puis, ces prochaines années, on pourra estimer exactement ce que la péréquation nous réserve*
8 *comme charges en moins. Ce qui est sûr c'est que les charges seront sensiblement inférieures à ce que l'on a*
9 *connu ces dernières années.*

10 **M. le Président** donne la parole à **M. Clerc** :

11 M. Clerc appuie la demande de M. Chappuis de ne pas accepter le préavis. Il ajoute qu'il s'agit d'une demande
12 de crédit de CHF 263'000.00 pour une étude, suivie des travaux. On fait l'étude, on vote déjà le budget pour les
13 travaux, le montant n'incluant pas les travaux. Il pense donc qu'il faut refuser ce préavis, faire un crédit d'étude
14 certes. Une fois l'étude effectuée, il faut faire un préavis complet contenant le suivi des travaux et les travaux. Il
15 n'est pas d'accord de voter le montant de suivi des travaux sans savoir quel sera le montant des travaux. Etant
16 donné ceci et les raisons évoquées par M. Chappuis, il encourage le Conseil de refuser le préavis.

17 **M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic** :

18 M. le Syndic remercie M. Clerc pour sa question. Ce projet-là suit la procédure tout à fait habituelle de tous les
19 investissements, à savoir qu'il y a deux phases, la première phase est la demande d'un crédit d'études, la
20 deuxième phase sera la demande d'un crédit de construction. On est actuellement à la phase de la demande
21 d'un crédit d'étude qui comprendra l'appel d'offre qui nous permettra de déterminer un crédit de construction
22 dont on connaît à peu près le montant à part ça. Il y a peu de chance d'arriver à des montants totalement
23 exceptionnels Mais là, on demande un crédit d'étude pour estimer les travaux, réaliser un appel d'offres et pour
24 pouvoir estimer le coût précis de la construction et pouvoir revenir avec au moment de la demande du crédit de
25 construction.

26 **M. le Président** demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir. Il donne la parole à **Mme Guthmuller**.

27 **Mme Guthmuller** se dit ravie de la remise aux normes pour rendre accessible les Transports publics aux
28 personnes à mobilité réduite, même si elle regrette qu'on ait dû attendre vingt ans entre la loi et sa mise en
29 application. Par ailleurs, comme le remplacement des anciens abribus n'est pas obligatoire, comme souligné par
30 la Commission, elle en déduit qu'ils ne sont pas encore obsolètes. Ils ne sont pas perméables à la pluie, ni plus
31 aux normes. Pour Mme Guthmuller, cela manque donc de raisons valables pour les changer. Elle se demande si
32 ce serait un problème purement esthétique ? Elle y est sensible et trouve que l'esthétique est important dans
33 l'environnement de notre commune. Cependant, à l'heure actuelle, la tendance va plutôt vers la durabilité, au
34 recyclage plutôt qu'à la Fast Fashion que de changer juste pour l'esthétique. Elle remercie la Commission qui a
35 souhaité que le chiffrage soit fait spécifiquement pour cette partie non-obligatoire et on pourra en juger par la
36 suite. Elle remercie l'audience.

37 **M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic** :

38 **M. Dubuis** explique qu'en effet, le remplacement des abribus n'est pas obligatoire, mais souhaitable. Il existe
39 des abribus datant de 2001, ce qui est ancien pour des abribus. Ce n'est pas seulement par souci esthétique, car
40 ces abribus sont en mauvais état. Il donne l'exemple de l'abribus de Pâqueret dont le toit s'est envolé un jour de
41 grand vent et est retombé dans un champ juste à côté. Par chance, c'était un champ et pas une personne. Ces
42 abribus arrivent vraiment à la fin de leur vie.

1 Ce changement n'est donc pas pour des raisons purement esthétiques, mais de sécurité et de vétusté. Il ajoute
2 que l'on pourrait remplacer les abribus les plus vétustes et que l'on essaie de préserver les autres abribus jusqu'à
3 la fin de leurs vies. Mais ce serait un mauvais calcul. Cela serait plus onéreux de faire des changements année
4 après année plutôt que d'ouvrir le chantier des abribus et de tous les changer et d'en avoir fini.

5 **Mme Willi** ajoute que ces abribus sont posés sur un socle en béton. Si on refait les quais sans changer d'abribus,
6 on va refaire les socles aux dimensions de l'ancien abribus. Si on renouvelle les abribus dans 3 à 4 ans, il va falloir
7 piquer le béton pour adapter le socle aux dimensions du nouvel abribus. Cela aura un coût supplémentaire.

8 **M. le Président** donne la parole à **M. Guillot** :

9 **M. Guillot** explique qu'il a reçu par **Mme Michel**, l'ancienne conseillère du Conseil Communal, le témoignage
10 que les quais de bus étaient supposément conformes à la loi sur les handicapés sur la ligne 701, donc au niveau
11 de la route cantonale. Cela n'avait pas du tout amélioré la situation, si ce n'est même empiré pour ce type de
12 fauteuil. La question est si on va faire pareil ou au moins un peu mieux ?

13 **M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic** :

14 M. Dubuis voit difficilement comment les constructions de la RC1 ont pu empirer la situation, mais espère
15 évidemment pouvoir améliorer la situation ici. Il rappelle qu'ils ne répondent pas à l'aveugle, les trottoirs ont été
16 étudiés, avec une préparation sophistiquée ; ils font l'objet de normes précises. Ils ont été étudiés par des
17 spécialistes et sont donc censés avoir une certaine efficacité. Il se peut que de temps en temps, un chauffeur de
18 bus n'aligne pas son bus à l'endroit idéal le long du trottoir (ça se joue parfois sur 2 ou 3 centimètres), mais les
19 nouveaux trottoirs amélioreront forcément la situation.

20 **M. le Président** donne la parole à **M. Guillot** : pour connaître exactement les constatations, il demande, si un
21 rendez-vous puisse être pris avec **Mme Michel** pour faire un point sur la situation.

22 **M. le Président** passe la parole à **Mme Willi** : la question de la conformité avait été posée avec la DGMR. Ces
23 installations ne sont pas supposément pas conformes. Ils sont conformes car ils ont été reconstruits.

24 **M. le Président** donne la parole à **Mme Kaeser**: elle remercie pour les interventions et demande s'il y avait
25 éventuellement une possibilité d'amendement sur la proposition des panneaux publicitaires.

26 **M. Piller** répond qu'il n'y a aucune publicité sur tout le réseau. Il soulève à l'adresse de **M. Chappuis** que
27 Lausanne a tout supprimé. On devra passer par la SGA ou JCDecaux France, ils imposeront leurs propres abribus
28 et on n'aura plus le choix. Pour **M. Piller**, il y a bien assez de publicités ailleurs.

29 **M. le Président** passe la parole à **M. Chappuis** : ce dernier souhaite rectifier l'intervention de M. Piller. Il y a bien
30 des publicités dans le métro, même si ce sont les seules. Mais cela existe.

31 **M. le Président** demande d'observer le silence.

1 **M. le Président** passe la parole à **M. Hirsch** :

2 **M. Hirsch** entend qu'il y a des soucis par rapport aux finances de la commune, il entend que des propos soient
3 peut-être menés par la prudence par rapport à des sujets non impératifs et il est d'autant plus impressionné avec
4 l'invocation des retombées de la péréquation qui auront peut-être un jour lieu ou pas, mais pas déterminé
5 aujourd'hui. Ceci s'est déjà passé lorsque le budget 2024 a été voté. Selon le point de vue de **M. Hirsch**, on est
6 en train de prendre cet élément comme une excuse pour justifier des risques financiers importants avant que
7 des décisions sur ces aspects péréquatifs soient pris. Il aimerait bien rester prudent, plutôt ne pas dépenser de
8 l'argent avant que l'on ait et ne pas anticiper ces résultats.

9 **M. le Président** donne la parole à **M. le Syndic** qui remercie M. Hirsch pour sa question. Il explique que, au risque
10 de se répéter, une partie de ces dépenses est devenue obligatoire, à savoir toute la partie concernant le
11 rehaussement des quais. Si l'on ne rehausse pas ces quais, il y aura des dépenses régulières, du fait que nous
12 serons hors la loi. Ces dépenses régulières commenceront à partir du 1^{er} janvier. Toutes les communes dont les
13 quais ne seront pas conformes devront payer des moyens de transports, comme p.ex. des taxis, Transport
14 Handicap, à toutes les personnes souffrant de handicap ou souffrant de difficultés de marche qui le demandent.
15 Ce sont des coûts qui s'accumuleront et si on attend, les coûts seront relativement importants. La loi nous les
16 demande depuis 20 ans et c'est depuis ce temps que l'on repousse cet investissement. Selon M. le Syndic, il est
17 devenu impératif de le faire au nom de cette loi qui veut réduire les inégalités frappant les personnes touchées
18 par un handicap. Pour le reste, les abribus, il répète également que le changement nous attend de toute façon
19 ces prochaines années. Si on attend, cela va devenir plus compliqué et va coûter plus cher à long terme. C'est à
20 long terme que les choses se jouent, ce n'est pas année après année.

21 La discussion est close. La parole n'est plus demandée.

22 Le préavis 02/2024 est par la suite voté. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 02/2024 dans son ensemble	26	8	7

23 **Le préavis 02/2024 est accepté à la majorité.**

24

25 **7. Préavis n°03/2024 : « Modification du plan fixant la limite des constructions au**
26 **chemin du Pâqueret »**

27 **M. le Président** rappelle que l'ensemble des membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ce préavis et
28 du rapport de la commission du 7 mars 2024. Il passe la parole au rapporteur de la Commission, Monsieur Pache,
29 qu'il prie de s'avancer pour les conclusions du rapport.

30 **M. Pache** :

31 « Conclusions

32 Au terme de la séance et après une courte délibération, la commission unanime valide la
33 proposition de la Municipalité

34 En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les
35 Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1 LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- 2 • vu le préavis municipal n° 03/2024,
3 • ouï les conclusions du rapport de la commission ad hoc chargée de son étude,
4 • attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

5 DÉCIDE

- 6 • de lever l'opposition formulée à l'encontre de la modification du plan fixant la limite des constructions au
7 chemin du Pâqueret,
8 • de valider le plan permettant de radier partiellement les limites des constructions des plans d'extension du
9 19.01.1954 et du 19.02.1957 dans la partie nord, et celles du 07.01.1937 et du 07.09.1939 dans la partie
10 sud, et d'ainsi adopter le plan du 8 août 2022 signé par le géomètre M. Fabrice Bovay, fixant la limite des
11 constructions au chemin du Pâqueret, soumis à l'enquête publique du 2 juin 2023 au 3 juillet 2023,
12 • d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas
13 échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

14 AU NOM DE LA COMMISSION

15 Le président Le rapporteur
16 Simon Hostettler Rémy Pache »

17
18 **M. le Président** demande si la Municipalité a quelque chose à rajouter concernant ce préavis.

19 **M. le Syndic** : « *Ce préavis vient d'un changement de priorité survenu ces dernières décennies dans notre société.*
20 *De 1930 à 1950, on considérait qu'il fallait beaucoup céder aux besoins de la voiture et que, par exemple, qu'il*
21 *fallait laisser la possibilité aux générations futures de construire de larges boulevards aux différents endroits de*
22 *la commune. Mais nous n'en sommes plus là et considérons plutôt aujourd'hui qu'il faut limiter la place laissée à*
23 *la voiture. C'est dans cet esprit que nous vous proposons de réduire l'espace prévu pour la circulation automobile*
24 *sur le Chemin du Pâqueret pour étendre les droits de construction sur les parcelles adjacentes. »*

25 **M. le Président** remercie **M. le Syndic** et demande si la commission a quelque chose à rajouter.

26 La discussion est ouverte.

27 La discussion est close. La parole n'est plus demandée.

28 Le préavis 03/2024 est par la suite voté. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 03/2024 dans son ensemble	33	1	7

29 **Le préavis 03/2024 est accepté à la majorité.**

1 **8. Dépôt de préavis no 04/2024 : « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 274'000.—TTC**
2 **pour la mise à niveau de l'éclairage public de la RC1, tronçon du giratoire de Forel au**
3 **carrefour Pré-Fleuri »**

4 Au sujet des titres des points 8., 9. et 10. de l'ordre du jour, **M. le Président** fait remarquer que la mention
5 « Dépôt » pour les trois préavis no 04/2024, 05/2024 et 06/2024 n'avait pas été spécifiée par erreur et s'en excuse.

6 **M. le Président** rappelle que l'ensemble des membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ce préavis. Il
7 demande si la Municipalité désire rajouter quelque chose. Ce n'est pas le cas.

8 **M. le Président** ouvre la discussion.

9 **M. Billeter** a une remarque et une question à ce sujet. Comme proposé par **M. le Syndic**, pour ce qui concerne
10 les abribus, il serait plus avantageux de comprimer les travaux avant la fin de leur durée de vie. Cependant, dans
11 le cas de l'éclairage public de la RC1, on se trouve avec une route qui a été aménagée en 2022, comme indiqué
12 dans le préavis et on commence à faire des trous juste derrière. **M. Billeter** trouve que c'est dommage de ne pas
13 avoir prévu de réaménager directement l'ensemble des lumières et des jeux de lumières sur ce tronçon de route,
14 en tous les cas pour la partie qui a été réaménagé tout dernièrement.

15 **M. Billeter** enchaîne avec son deuxième point, une question : finalement, St-Sulpice est en charge de 55% du
16 financement, à moins qu'il ne se trompe dans les chiffres. C'est cependant la commune d'Ecublens qui est en
17 charge et guide le projet. Il trouve dommage que St-Sulpice n'ait pas plus la main sur ce projet, dans la mesure
18 où l'on finance une plus grande partie.

19 **Mme Willi** : Concernant le premier point, il s'agit d'une étude effectuée en 2018, et, sauf erreur, les études du
20 dernier tronçon ont été effectuées à un moment antérieur à cela. Elle regrette de devoir revenir là-dessus

21 Concernant le lead du projet sur Ecublens, elle ajoute que c'est connu qu'il n'y ait pas beaucoup de personnel
22 communal à disposition. On est toujours restés en lien, il y avait des rencontres, c'était un projet commun. Les
23 démarches administratives, l'appel d'offres ont été réalisés par Ecublens ce qui nous économise beaucoup de
24 temps. Au niveau décisionnel, St-Sulpice est impliquée au même stade, voire un peu plus qu'eux, et, de toute
25 façon, on a participé à l'attribution du marché. L'économie de temps du côté administratif était importante.
26 Comme ils nous l'avaient proposé, on a dit oui.

27 **M. Clerc** se dit très étonné que nous allons dans cette direction. Les travaux ont eu lieu, il y a env. 2 ans. Il n'y a
28 pas si longtemps on demandait des crédits pour mettre en place des points d'urgence et d'acheter des
29 génératrices car on allait manquer de courant. 86 points lumineux pour un montant exorbitant et pour éclairer
30 des pistes cyclables. Selon **M. Clerc**, il faut déjà commencer par amender les vélos qui roulent sans éclairage. Les
31 points lumineux vont éclairer l'espace de la RC1 qui est déjà moche, pas encore besoin de l'éclairer la nuit selon
32 lui. Il demande aux conseillers de faire attention et de refuser ce préavis qui sera présenté au prochain Conseil.

33 **M. Pache** fait remarquer que **M. Clerc** a dit ce que lui-même voulait dire, même un peu plus. **M. Pache** y ajoute
34 qu'il se demandait pourquoi il faudrait éclairer des routes, or que chaque année on essaie d'éteindre l'éclairage
35 public car on veut lutter contre la pollution lumineuse. Cela ne pose pas de problème d'éclairer correctement les
36 passages à piétons, mais pour le reste ce n'est pas nécessaire.

37 **M. Lehmann** aimerait se prononcer sur la question de la couleur de la lumière, se référant au point 5,
38 Développement Durable. Il en est notamment question de l'émission de la lumière bleue. Il propose que l'on
39 utilise des couleurs de lumières différentes. Il pense notamment qu'il serait mieux de remplacer la lumière
40 blanche des lampadaires à la descente du chemin du Crêt, une zone piétonne, par une lumière de couleur rouge.

- 1 Personne ne souhaite prendre la parole.
- 2 **M. le Président** clôt la discussion.
- 3 Une commission Ad hoc de cinq membres, présidée par les SCD, traitera de cet objet. Les commissaires seront
4 Madame Virginie Lo Cascio Chappuis pour le PLR, Madame Elenor Lyonette pour Les Vert-e-s, pour l'ASSE,
5 Mesdames Claude Probst et Anne Guthmüller et la présidence sera réalisée par Madame Leticia De Sousa des
6 SCD.
- 7 Je laisserai les commissaires s'approcher de la présidente de la commission ainsi que de la Municipale concernée
8 en fin de séance à des fins d'organisations.
- 9 Le rapport devra être remis aux greffes le 4 avril au plus tard pour notre prochaine séance du mois d'avril.
- 10 **9. Dépôt de Préavis no 05/2024 : « Réponse au postulat de Mme Nathalie Dubuis et**
11 **consorts « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés-ees**
12 **communaux » »**
- 13 **M. le Président** rappelle que l'ensemble des membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ce préavis. Il
14 demande si la Municipalité désire rajouter quelque chose.
- 15 **M. le Syndic** : *« Le postulat « Incitation à la mobilité douce » demande à la Municipalité de remettre en question
16 la mise à disposition gratuite de places de parking pour le personnel communal. Il considère que cette pratique
17 contredit la volonté affichée de l'exécutif de favoriser le développement durable. La Municipalité convient
18 volontiers qu'il y a une tension entre la gratuité du parcage et le soutien au développement durable, mais elle
19 tient à préserver les conditions de travail du personnel. Elle observe, année après année, engagement après
20 engagement, discussion après discussion, qu'une bonne partie du personnel tient à venir en voiture et de faite,
21 lorsqu'on examine les situations particulières des collaborateurs, on comprend très bien cette position. Après
22 examen précis de la question, la Municipalité a donc décidé de continuer à distribuer des macarons aux
23 collaborateurs qui tiennent à en recevoir. En revanche, elle souhaite faire un pas dans le sens du développement
24 durable en offrant une compensation financière à ceux qui utilisent les transports publics ou la mobilité douce
25 pour venir au travail. Ce préavis expose notre position plus en détail.*
- 26 **M. le Président** ouvre la discussion.
- 27 **M. Guillot** fait remarquer que l'on se souvient que c'était un des nombreux points de friction avec la commission
28 chargée du nouveau règlement du personnel. Il se dit content qu'il y a eu un développement sur ce point.
- 29 **M. Dubuis** peut préciser à M. Guillot que la Municipalité est en train de rédiger une directive - qui ne passera pas
30 au Conseil Communal, car il s'agit seulement d'une directive - que nous allons rajouter au règlement du
31 personnel, mais qui tente de concrétiser ce qui est écrit dans notre réponse au postulat. En faisant ce travail, on
32 s'aperçoit qu'en théorie, c'est très facile d'imaginer un dispositif, en pratique ça l'est beaucoup moins et on aura
33 l'occasion de vous en parler ultérieurement.
- 34 Personne ne souhaite prendre la parole.
- 35 **Le Président** clôt la discussion.

1 Une commission Ad hoc de cinq membres, présidée par l'ASSE, traitera de cet objet. Les commissaires seront
2 Monsieur Stephen Richards pour le PLR, Monsieur Jean Oberhaensli pour Les Vert-e-s, Monsieur Quentin
3 Tonascia pour les SCD. Pour l'ASSE, Messieurs Gabriel Decoppet et Olivier Chappuis. Ce dernier sera président
4 de cette commission.

5 Je laisserai les commissaires s'approcher du président de la commission en fin de séance à des fins
6 d'organisations.

7 Le rapport devra être remis aux greffes le 4 avril au plus tard pour notre prochaine séance.

8 **10. Dépôt de Préavis no 06/2024 : « Réponse au postulat de Mme Roxane Berner et**
9 **consorts « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre**
10 **commune » »**

11 **M. le Président** rappelle que l'ensemble des membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ce préavis. Il
12 demande si la Municipalité désire rajouter quelque chose.

13 **M. le Syndic** : « *Le postulat « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune » rejoint*
14 *la politique de la Municipalité. Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe, à savoir que la pression de*
15 *l'homme sur son environnement doit être limitée et que la production d'énergies renouvelables est une façon d'y*
16 *contribuer. Notre réponse énumère un grand nombre d'actions déjà données dans ce sens, que ce soit*
17 *l'équipement des bâtiments communaux d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ou en*
18 *encourageant des privés à le faire. Nous en avons déjà fait beaucoup et nous allons encore en faire beaucoup.*
19 *Notre réponse se termine d'ailleurs par nos projets dans ce domaine. »*

20 **M. le Président** ouvre la discussion.

21 **Le Président** clôt la discussion.

22 Une commission Ad hoc de cinq membres, présidée par l'ASSE, traitera de cet objet. Les commissaires seront
23 Madame Helena Froelich pour le PLR, Monsieur Arnaud Delessert pour Les Vert-e-s, Monsieur Quentin Bizzo
24 pour les SCD. Pour l'ASSE, Messieurs Benito Quintas et Christian Lehmann. Celui-ci sera président de cette
25 commission.

26 Je laisserai les commissaires s'approcher du président de la commission en fin de séance à des fins
27 d'organisations.

28 Le rapport devra être remis aux greffes le 4 avril au plus tard pour notre prochaine séance du mois d'avril.

29 **11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

30 M. le Président demande si l'un ou l'une des délégué(e)s souhaite(nt) prendre la parole.

- 31
- AJESOL – Mme Alice Kaeser dit qu'il n'y a rien à signaler pour le moment.
 - APREMADOL – Mme Burrus dit qu'il n'y a rien à signaler.
- 32

- 1 • ARASOL – M. Guillot explique qu’une assemblée générale du Conseil Intercommunal a eu lieu la semaine
2 dernière. On a approuvé une nouvelle grille salariale pour les employés, qui, dans les faits, ne change
3 pas grand-chose, juste un décoincement pour les personnes qui arrivent en haut de leur classe salariale.
4 On leur permet de globalement progresser moyennant certaines conditions. Il aimerait également
5 remercier Monsieur Milardi pour son intervention.
- 6 • Conseil d’établissement de la Planta – Mme Florence Pojer étant absente, le Conseil Communal
7 disposera d’informations lors de la prochaine séance du Conseil.
- 8 • ORPC – Mme Claude Probst n’a rien à communiquer.
- 9 • PoOuest (Association Sécurité dans l’Ouest lausannois) – M. Oleg Yazyev étant absent et Mme Lyolette
10 n’étant pas encore assermentée au Conseil Intercommunal, il n’y aura pas de communication. Ce sera
11 au prochain Conseil.

12 **12. Propositions individuelles et divers**

13 **M. le Président** demande si quelqu’un souhaite prendre la parole. Il ouvre la discussion.

14 **Mme Richards**, demande à la Municipalité quelle suite sera donnée à la lettre de Monsieur Beck au sujet de
15 l’affichage sur les piliers publics :

16 **M. le Syndic** explique que la Municipalité a effectivement reçu deux ou trois demandes allant dans ce sens,
17 notamment de **M. Beck**, mais aussi d’autres habitants du quartier. Elle ne pense pas rectifier, elle a supprimé ces
18 panneaux d’affichage pour réduire le travail du concierge qui va ainsi gagner un peu de temps qu’il pourra investir
19 à d’autres tâches nécessaires. Sur le fond, elle a considéré qu’aujourd’hui et de plus en plus, les gens se rendent
20 sur Internet et s’ils veulent se renseigner, ils peuvent trouver l’information sur Internet. Elle a économisé un peu
21 sur les charges du personnel. On doit économiser sur ces charges, car il n’y a pas de personnel en surnuméraire.
22 Elle considère que les gens ont déjà passé – ou vont passer très vite – sur Internet.

23 **M. Clerc** intervient à ce même sujet. Il pense que les démarches participatives semblent très à la mode à la
24 Commune, mais pas en ce qui concerne la suppression des piliers publics dans le quartier des Pierrettes. On sait
25 que historiquement Les Pierrettes n’ont jamais été considérées comme faisant partie de St-Sulpice, mais la
26 population des Pierrettes est franchement fâchée que vous ayez supprimé les piliers publics au Parc des
27 Pierrettes et au Pélican. Il y a 50 ans, ces piliers publics existaient déjà. Il encourage fortement la Municipalité à
28 reconsidérer cette décision municipale, car de dire que la Municipalité fait des économies de personnel en
29 supprimant ces piliers publics est mesquin et pas très respectueux envers la population des Pierrettes.

30 **M. le Syndic** assure à **M. Clerc** que Les Pierrettes sont considérées faisant partie de St-Sulpice. Il lui souhaite
31 bonne chance s’il préférerait l’époque d’il y a cinquante ans. Il ajoute que dans les changements qu’a connus le
32 monde, il y a l’option de l’Internet. Même si les Pierrettes se trouvent éloignées du centre de la commune, il y a
33 Internet aux Pierrettes et on souhaite que Internet soit plus utilisé.

34 **Mme Burrus** annonce qu’elle se fait aussi porte-parole d’un mécontentement d’une partie de la population par
35 rapport aux nouveaux horodateurs du Laviau. Il est vrai que le Conseil Communal en a été informé depuis un
36 certain temps. Par le biais du journal du Serpeliou, la population a été informée du choix et des dispositions de
37 la Municipalité pour traiter le problème du parking, lancinant et plus fort ces dernières années.

1 Mais, selon **Mme Burrus**, il faut quand-même considérer que cette zone de détente et de promenades attire
2 beaucoup de population, aussi de la population âgée. Ces gens-là regrettent la décision de mettre des
3 horodateurs ou des parcomètres présents sur toute l'année. Ils étaient très surpris, car ils estiment que le gros
4 problème du parking se produit surtout en été et pensent qu'on aurait pu imaginer d'autres solutions que de
5 mettre simplement des parcomètres permanents, p.ex. 1 heure gratuite, consultation des gens concernés,
6 macarons pour les habitants de St-Sulpice, très irrités par les voitures qui arrivent de tout le reste de l'Ouest
7 Lausannois. Le mécontentement existe et ce parmi un grand nombre de personnes que Mme Burrus a pu croiser
8 dans le secteur. Elle aimerait que la Municipalité, après une période d'usage, se repose les questions
9 fondamentales par rapport à ce sujet.

10 **M. Piller** répond qu'en tant qu'habitant de St-Sulpice nous avons beaucoup de chance de nous situer directement
11 au bord du lac. Les personnes des communes du district ou proche du district vont également accéder au lac. A
12 Morges ou ailleurs, les parkings ne sont pas gratuits. A Lausanne que l'on aille en ville ou au bord du lac, il faut
13 payer. Cependant une analyse est prévue, on attend de voir la fin de la saison pour voir si on peut apporter des
14 modifications. Ce qui était important c'est que ce soit marqué dans la Feuille d'Avis Officiel (FAO). Ensuite les
15 tarifs et autres modifications seront possibles.

16 **Mme Burrus** aimerait soulever une 2^e question très différente et attirer l'attention de la Municipalité sur les
17 zones récréatives pour les enfants. Réfléchissant au réchauffement climatique, ces zones sont bétonnées, donc
18 des zones de fortes chaleurs pour les récréations des enfants, surtout en été. Elle pense qu'il serait grand temps
19 de prévoir une protection ou des plantations d'arbres, étant donné qu'il faudra du temps que ces derniers soient
20 grands et puissent donner de la protection et elle aimerait bien savoir si des dispositions étaient prises.

21 **M. Matthey** répond qu'il y a une étude en cours, car le problème lié à la canicule est bien sûr connu ; il y aurait
22 différentes solutions, soit du bâchage sur certaines zones, éventuellement des plantations, etc.. C'est à l'étude,
23 mais malheureusement ce n'est pas aussi simple et ce ne sera pas forcément déjà pour cet été. Mais le maximum
24 est entrepris.

25 **M. Bidinost** s'exprime au sujet des piliers publics. Pour lui c'est une question de démocratie, d'équité sur le
26 territoire. Il pense que c'était une mauvaise décision depuis le début, on ne devrait pas obliger les personnes
27 d'aller sur Internet.

28 Le deuxième point que soulève **M. Bidinost** est concernant la fermeture des WC publics pour raison de
29 vandalisme. Il regrette le vandalisme, mais pour lui, ce n'est pas juste de les fermer pour raison de vandalisme.
30 Il y a des jeunes, des enfants. Pourrait-on voir s'il y a d'autres possibilités pour éviter le vandalisme, p.ex. toilettes
31 payantes, citerne ? Finalement, on enlève les panneaux d'affichage, on enlève les WC. Tout le monde parle
32 d'intégration, mais de l'autre côté, l'on n'y pense pas. Il demande donc une réflexion plus large que la simple
33 mesure de fermeture des WC.

34 **M. le Président** passe la parole à **Mme Willi** qui revient d'abord sur l'affichage public pour en donner un peu
35 plus d'informations. Selon elle, il faudrait aussi penser aux autres quartiers, comme les quartiers situés à la
36 Venoge qui ne se sont jamais plaints. Le quartier Champagny – La Venoge représente au moins autant, si ce n'est
37 pas plus de population que le quartier des Pierrettes. En effet, la population y est un peu différente, peut-être
38 en moyenne un peu plus jeune. C'est aussi une question de perspective. Peut-être le Conseil communal voudrait
39 éventuellement voter un crédit supplémentaire pour entrer dans l'équité de traitement entre tous les quartiers
40 de St-Sulpice.

41 Mme Willi s'exprime ensuite au sujet des WC publics. En effet, une fermeture nocturne a été programmée, certes
42 désagréable et on comprend les problèmes des personnes ayant besoin de toilettes au milieu de la nuit. Alors on
43 a pesé les intérêts, ceux de la population et ceux de la commune, à savoir de ceux qui nettoient ; intérêts
44 financiers également, car ces réparations récurrentes et très désagréables à nettoyer ce qu'elle ne souhaite à
45 personne. C'est dans cette optique-là qu'ils se sont résolus à cet essai d'installer des cellules automatiques
46 programmées pour une fermeture de 23h00 à 6h00 du matin. Généralement, il y a très peu de personnes qui se
47 baladent à cette heure-là de la nuit.

1 **M. Bocchetti** qui habite également aux Pierrettes (ironisant que c'est donc presque en dehors de St-Sulpice),
2 ajoute avoir la chance de faire partie de la génération Internet, mais pense, vu la présentation de M. Milardi, du
3 début de la séance, il pense qu'il ne faut pas prendre à la légère la situation des seniors ayant un peu de peine
4 avec Internet. C'est une population qui n'est pas forcément déconnectée, mais qui pourrait avoir le sentiment
5 de l'être. La question de distance ayant été évoquée, il pense que ce n'est pas forcément un problème de
6 distance, mais plutôt une sensation de cette distance. Il comprend les contraintes de délais et de temps pour les
7 « vraies » annonces à mettre aux piliers publics, devant être publiées à des moments précis. Cependant, il y a
8 tout une série d'autres publications qui créent moins de contraintes, annonces p.ex. en lien avec le milieu
9 associatif, de la communication qui permet à tout un chacun de se sentir faisant partie de la commune. **M.**
10 **Bocchetti** demande si l'on pourrait envisager une sorte de compromis, dans lequel un certain nombre de ces
11 publications soient mises à jour à une certaine fréquence, p.ex. mensuelle, pour créer un point de présence afin
12 que la population se sente connectée sans infliger à l'employé communal un passage quotidien.

13 **M. Clerc** s'exprime cette fois-ci sur l'information que **M. Matthey** et **Mme Willi** ont donné, à savoir la fermeture
14 nocturne des toilettes publiques et témoigne de la situation aux Pierrettes. Il souhaiterait que l'option de fermer
15 également les toilettes des Pierrettes. Il pense que, à la suite de la fermeture du débarcadère, le trafic va se
16 reporter aux Pierrettes. En effet, ses grands-parents observaient déjà des problèmes de « deal » aux Pierrettes.
17 Travaillant souvent le soir depuis la maison, il constate un trafic absolument effarant et est souvent obligé à
18 appeler PolOuest pour des mouvements suspects de voitures, des gens qui restent longtemps dans les toilettes,
19 qui boivent de l'alcool devant la fontaine - un trafic incroyable. La fermeture nocturne des toilettes ne va, selon
20 lui, pas déranger grand monde, cependant cela va mettre un sévère coup d'arrêt à tout ce trafic. **M. Clerc**
21 demande donc d'appliquer cette fermeture nocturne l'ensemble des toilettes publiques de la commune.

22 **M. Matthey** explique que le genre de problème aux Pierrettes est différent des deux autres. En effet, la
23 municipalité reçoit actuellement, de la part de la voirie, des photos de déprédations sérieuses, dans les deux
24 autres emplacements, genre WC complètement bouchés, volontairement bien sûr. Aux Pierrettes, il s'agit d'un
25 autre genre de problème, le trafic de drogue. N'ont pas été constatées des déprédations aux Pierrettes. Ceci dit,
26 ce n'est pas une raison de ne pas agir.

27 **M. Chappuis** revient sur les préavis 05/24 et 06/24 qui vont être traités par les commissions la semaine
28 prochaine. Il fait remarquer que les réponses à ces postulats ont été déposées en 2019, on n'a donc pas
29 forcément les textes de ces postulats. Les commissions devraient être en possession du texte original déposé
30 alors qu'ils n'ont reçu que la réponse municipale

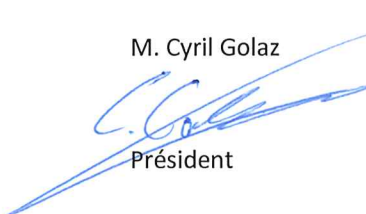
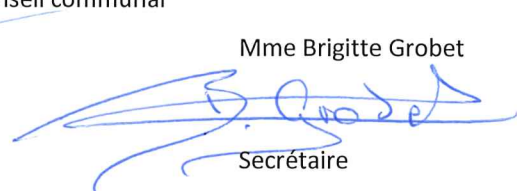
31 **M. Piller** informe sur les travaux de l'ascenseur à voitures à la rue du Centre). Les travaux impressionnants de
32 sciage ont débuté, les travaux avancent et ce dossier sera enfin clos.

33 **M. le Président** ajoute concernant l'intervention de **M. Chappuis** que l'on trouve tous les documents (préavis,
34 ordres du jour, rapports, postulats) déposés au Conseil Communal depuis 2014, sur le site Internet de la
35 Commune. En attendant que les postulats initiaux soient transmis par la Municipalité aux deux commissions
36 concernées, il invite les commissaires à prendre de l'avance en allant sur le site pour trouver ces informations.

37
38 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance à 22h15 et invite les Conseillères et les Conseillers
39 à prendre part à l'apéritif traditionnel.

40
41
42
43

Conseil communal

 M. Cyril Golaz Président	 Mme Brigitte Grobet Secrétaire
--	---